



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services d'urgence

Question au Gouvernement n° 2780

Texte de la question

URGENCES MEDICALES

M. le président. La parole est à M. Pascal Ménage, pour le groupe UMP.

M. Pascal Ménage. Monsieur le ministre de la santé et des solidarités, depuis leur création au milieu des années soixante, l'activité des services d'accueil des urgences a connu une croissance forte et régulière. Aujourd'hui, plus de 15 millions de nos concitoyens y sont pris en charge chaque année. Cette évolution indique que de nouvelles fonctions sont désormais assumées par les urgences, mais aussi que les motifs de leur fréquentation se sont diversifiés. En effet, ceux évoqués par les patients vont du souhait de bénéficier du support d'un plateau technique performant à la gratuité apparente des soins offerts par l'hôpital, en passant par la méconnaissance des possibilités proposées par la médecine libérale, et notamment des unités de soins UPATOU. Dans ma ville de Tours, plus d'un quart des urgences journalières sont actuellement reçues par les médecins de cette unité. Par ailleurs, deux éléments ont profondément modifié le mode actuel de l'exercice médical : le volontariat des astreintes de garde de nuit et de week-end et la régulation de la permanence des soins qui, à l'évidence, doit être améliorée.

Tous ces paramètres expliquent que les services d'urgences sont régulièrement débordés et confrontés à un niveau de charges intenable. Là encore, je voudrais prendre l'exemple du centre régulateur de Tours, saturé par plus de 500 appels reçus les dimanches matin. Il est donc indispensable d'apporter des moyens humains importants pour satisfaire les besoins de la population. Le plan " urgences ", mis en oeuvre par le Gouvernement en 2003, avait comme objectif d'apporter des solutions concrètes et rapides. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous présenter le bilan et les perspectives de la mise en oeuvre ce plan et nous indiquer, en particulier, comment vous comptez le renforcer pour améliorer les conditions de prise en charge médicale de nos concitoyens en situation d'urgence, aujourd'hui et dans les années futures ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Monsieur le député, l'hôpital, ce n'est pas seulement les services d'urgences, mais chaque année, 15 millions de Français y ont recours. Nous nous sommes fixé deux objectifs : moins d'attente dans les services d'urgences, et de meilleures conditions de travail pour les urgentistes.

Vous l'avez souligné, cela fait longtemps que l'on parle des problèmes des urgences. Nous avons décidé de les régler durablement. Dans le cadre du plan " urgences ", 330 millions d'euros ont été débloqués, soit 4 000 emplois et 700 médecins supplémentaires. La publication de décrets élaborés après une longue concertation avec les urgentistes va permettre d'améliorer la situation. Dans chaque service, des cahiers de dysfonctionnements permettront de déceler ce qui ne va pas afin d'apporter les améliorations nécessaires. Bien souvent, les urgentistes ne se contentent pas de prendre en charge les malades, ils sont aussi obligés de prendre leur téléphone pour trouver des solutions d'aval pour leurs patients. Cela leur prend un temps que nous préférierions voir consacrer aux patients eux-mêmes.

Autre objectif de ces décrets : ne pas laisser les services des urgences en première ligne, mais leur associer tout l'hôpital, tout le territoire de santé. Pour les urgentistes, qui ont souvent le sentiment de rester seuls en première ligne, c'est beaucoup.

Enfin, comme nous l'avons souligné avec le Premier ministre lorsque nous nous sommes rendus à la Réunion afin de dresser le bilan de la lutte contre le chikungunya, plus aucun service d'urgences ne doit rester à l'étroit dans ses locaux. Depuis le début du plan " urgences ", et grâce au plan Hôpital 2007 que vous avez voté, 127 services d'urgences ont été reconstruits. Après une évaluation du plan " urgences ", nous allons procéder à la rénovation ou à la reconstruction de tous les services. Car les urgences, ce n'est pas seulement, pour 15 millions de Français, un point d'accès à l'hôpital ; c'est aussi une des garanties de l'égalité d'accès aux soins. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Pascal Ménage](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2780

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er juin 2006